

VILLE DE SPA
ARRÊTÉ DE POLICE

Mesures de circulation Rue des Ecomines le 07 août 2026 pour une livraison

Le Bourgmestre,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière ;

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 décembre 2020 relatif à la signalisation des chantiers et obstacles sur la voie publique ;

Vu la décision du Conseil communal du 23 juin 2022 établissant une redevance pour l'occupation du domaine public ;

Vu la loi communale ;

Attendu que M. David COENE (Gsm : 0495/79 92 82) doit recevoir une livraison le 7 août 2026 ;

Attendu que cette livraison nécessitera l'usage d'un lift ;

Considérant la largeur de la Rue des Écomines ;

Attendu qu'aucune circulation ne sera possible durant les manutentions ;

Attendu que la signalisation des obstacles ainsi créée sur la voie publique incombe à celui qui crée l'obstacle ;

Attendu que le demandeur a sollicité la mise à disposition de la signalisation communale ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les risques d'accidents et les encombrements ;

Vu l'urgence,

ARRÊTE

MESURES GÉNÉRALES

Article 1 :

La signalisation existante qui serait contraire, aux présentes dispositions sera masquée durant tout le temps des travaux.

Article 2 :

La société en charge de la livraison devra adopter les mesures qui s'imposent pour faciliter, en cas de nécessité, la progression des véhicules de secours dans la Rue des Écomines pour toute la durée de la livraison.

Article 3 :

La signalisation nécessaire sera mise à disposition par les services communaux, il appartient

Article 4 :

Une redevance de € **35,00** pour l'occupation du domaine public sera perçue. Cette redevance est à payer **OBLIGATOIREMENT** avant l'occupation du domaine public :

- soit au guichet des finances (Hôtel de Ville) ou ;
- soit sur le compte **BE02 0910 0044 7340** de la Commune de Spa avec la communication **3804016 / Livraison**.

MESURES RELATIVES AU STATIONNEMENT

Article 5 :

Le 07 août 2026 de 07:00 à 17:00, du stationnement sera réservé pour la livraison :

- **Rue des Écomines** : les 2 emplacements en vis-à-vis des numéros 26 et 28.

Cette disposition sera matérialisée par le placement de signaux **E.9a** avec plaque additionnelle « **Livraison 07 août 2026 07:00 - 17:00** » à hauteur des emplacements concernés. Cette signalisation sera placée au plus tard 24 heures à l'avance.

MESURES DE CIRCULATION

Article 6 :

Le 07 août 2026 de 07:00 à 17:00, pour la durée strictement nécessaire au bon déroulement de la livraison, la circulation des véhicules sera interdite :

- **Rue des Écomines** : de son carrefour avec la Rue du Waux-Hall jusqu'à son carrefour avec la Rue Léopold.

Cette disposition sera matérialisée par le placement d'un signal **C.3** sur barrière nadar au carrefour susvisé.

Article 7 :

Le 07 août 2026 de 07:00 à 17:00, pour la durée strictement nécessaire au bon déroulement de la livraison, la circulation des véhicules sera autorisée dans les 2 sens :

- **Rue Servais** : de son carrefour avec la Rue Léopold jusqu'à son carrefour avec la Rue Schaltin.

Cette disposition sera matérialisée par le masquage de signaux **C.1** et **F.19** ainsi que le placement de signaux **A.39** aux emplacements appropriés.

DÉVIATIONS

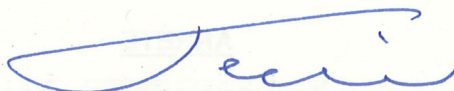
Article 8 :

Le 07 août 2026 de 07:00 à 17:00, pour la durée strictement nécessaire au bon déroulement de la livraison, un itinéraire de déviation sera instauré depuis le carrefour formé par la Rue du Waux-Hall avec la Rue des Écomines via :

- la Rue Dr Henri Schaltin, la Rue Servais et la Rue Léopold.

Cette disposition sera matérialisée par le placement de signaux **F.41** aux carrefours concernés.

À Spa, le **29 JUL. 2025**



Le Bourgmestre
N. TEFNIN

